



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création et reprise

Question écrite n° 48655

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif Nacre. Dans son rapport d'octobre 2013 « Évaluation du dispositif Nacre », l'inspection générale des affaires sociales considère que le dispositif Nacre est innovant, aujourd'hui mature et financièrement robuste. Toutefois, dans ses conclusions le rapport préconise de fiabiliser les résultats affichés par le dispositif Nacre en matière de création d'emploi et de taux de pérennité des entreprises. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48655

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 968

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)